

PROJET de PARRAINAGE REPUBLICAIN



Le parrainage républicain n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé.

Ce document est à déposer, au plus tard, **1 mois** avant la cérémonie au service de l'Etat Civil.

Pièces à joindre à la demande :

- acte de naissance de l'enfant
- justificatif de domicile récent
- pièce d'identité du ou des parents
- attestation sur l'honneur et pièce d'identité du parent absent (mère ou père) autorisant l'autre parent à pouvoir au parrainage de l'enfant.

Les date et heure de la célébration seront fixées lors du dépôt de la demande. Les parrainages sont célébrés du **lundi au vendredi** de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Date souhaitée : Heure

L'ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance : Lieu :

LES PARENTS

NOM et prénom du père :

Profession :

NOM (de naissance) et prénom de la mère :

Profession :

Adresse :

N° de téléphone :

LE PARRAIN

NOM et prénom :

Profession :

Adresse :

LA MARRAINE

NOM et prénom :

Profession :

Adresse :

En cas d'annulation, merci de bien vouloir prévenir le service **48 heures** à l'avance, en appelant au numéro suivant : **03 44 79 40 10**.